

Le président haïtien Michel Joseph Martelly a publié dans le journal officiel de la République, Le Moniteur, l'arrêté relatif à la formation du Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent (CTCEP), lit-on dans une note du bureau de communication de la présidence.

« Le Bureau de Communication de la Présidence tient à informer la population haïtienne en général et la Presse en particulier que par arrêté présidentiel en date du 5 Avril 2013, publié le jeudi 11 Avril 2013 dans le Journal Officiel de la République, Le Moniteur #63, il a été formé le Collège Transitoire du Conseil Electoral Permanent (CTCEP) », a informé le bureau.

Cette structure, dont le mandat spécifique est d'organiser les prochaines élections sénatoriales, municipales et locales, est formée des citoyens dont les noms suivent :

Pour le Pouvoir Législatif :

- a) Pierre Simon GEORGES ;
- b) Néhémy JOSEPH ;
- c) Marie Clunie Dumay MIRACLES ;

Pour le Pouvoir Exécutif :

- a) Jean Marie Vianney Emmanuel MÉNARD ;
- b) Jacqueline Patricia Chantale RAYMOND ;
- c) Gloria Margarete Girault SAINT-LOUIS ;

Pour le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire :

- a) Léopold BERLANGER ;
- b) Marie Carole Innocent FLOREAL DUCLERVIL ;
- c) Applys FÉLIX.